



28, Boulevard Gambetta

94736 NOGENT-SUR-MARNE Cedex

☎ 01 48 73 76 46

E-mail : montalembert.nogent@wanadoo.fr

Site : www.institut-montalembert.org

TARIFS COLLEGE

Madame, Monsieur,

En choisissant Montalembert pour votre enfant, vous témoignez d'un attachement certain à un cadre de vie et de travail.

Pour continuer d'accueillir vos enfants nous ne pouvons pas nous satisfaire de faire fonctionner les bâtiments en l'état.

Il nous faut également :

- Assurer les travaux d'amélioration des conditions de vie des élèves dans l'établissement
- Répondre aux normes toujours plus exigeantes de la sécurité
- Prévoir et mettre en œuvre le financement des constructions dont vos enfants bénéficient ou bénéficieront

Depuis plus de 30 ans, et particulièrement en ce contexte où de fortes augmentations du coût de l'énergie comme de nombreuses prestations affectent et les familles et l'établissement, nous proposons plusieurs tarifs, comptant sur la solidarité de chacun. Ce choix que vous êtes appelés à effectuer pour un tarif vous permettra de manifester votre attachement et votre soutien à nos actions.

Le tarif 1 est réservé aux familles qui éprouvent des difficultés financières (sur accord de la direction, la fiche d'imposition étant à fournir).

Le tarif 2 correspond à la prise en charge du coût moyen d'un élève.

Le tarif 3 correspond à l'engagement proposé ci-dessus.

Le tarif 4 englobe la contribution spéciale investissements qui nous est nécessaire pour mener à bien notre plan de financement tout en maintenant l'effort de solidarité qui se manifeste déjà dans le choix d'un tarif supérieur.

Un équilibre entre les tarifs 1, 2, 3 et 4 est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Pour nous aider à atteindre nos objectifs, nous remercions les familles qui le peuvent de bien vouloir opter pour les tarifs 3 ou 4

Des actions financées lors des 8 dernières années, grâce aux contributions en tarifs 3 ou 4 :

- Dans chaque salle, de la maternelle aux salles de Terminale, installation d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
- Amélioration de l'outil de production pour la restauration : les denrées alimentaires sont désormais transformées sur place, en intégrant du bio, des circuits courts et des produits labellisés
- Isolation thermique du bâtiment C (2023)
- Isolation thermique du bâtiment lycée (livraison été 2026)
- Remplacement des fenêtres du collège
- Des nouvelles salles informatiques : la salle N°3 est équipée de 30 postes et permet d'accueillir 30 élèves
- Rénovation de l'accueil en mars 2025
- Rénovation des toilettes et de la cour de l'école primaire



1ère étape de l'isolation du bâtiment Lycée



CONTRIBUTION TRIMESTRIELLE (sur 3 trimestres) - Année scolaire 2026-2027

TARIF/TRIMESTRE	4	3	2	1
COLLEGE	725 €	656 €	596 €	500 €

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Les trimestres pour la facturation sont les suivants :

- 1^{er} trimestre : de la rentrée au 31 décembre 2026
- 2^{ème} trimestre : de janvier au 31 mars 2027
- 3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril à la fin de l'année scolaire 2027

REDUCTIONS TARIFAIRES

- 10% pour trois enfants inscrits dans l'établissement ou quatre enfants à charge
- 30% pour quatre enfants ou plus inscrits dans l'Etablissement.

DEMI-PENSION : FORFAIT ANNUEL

Seront proposés aux écoliers chaque jour :

plats et accompagnements, et laitages, et selon les jours de la semaine, entrées ou desserts

NOMBRE REPAS HEBDOMADAIRE/AN	4 REPAS	3 REPAS	2 REPAS	1 REPAS
COLLEGE base 132 jours	1 211 €	948 €	632 €	341 €

Repas exceptionnel : 10,67 €

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI alimentaire leur permettant, sur avis du médecin scolaire, d'apporter leur repas et de le consommer dans les locaux de l'établissement en bénéficiant des infrastructures de l'établissement sur la pause méridienne, une participation de 3 € sera demandée aux familles ; le PAI et la participation seront validés par l'infirmière et la direction de l'établissement en début d'année.

Pour tous : notre self étant informatisé, un badge portant sa photo sera remis à chaque élève. Ce badge permettra de suivre sa présence à la restauration et de gérer les repas et éventuellement les études. Tout badge perdu ou détérioré est remplacé aux frais des parents : **10,00 €** la première perte et **15,00 €** les fois suivantes.

Après une semaine d'absence pour maladie, sur présentation du certificat médical à la comptabilité, les repas sont remboursés sur la base de **4,80 €** par repas non consommé. Le remboursement donne lieu à un document comptable.